

Info-COVID du 27 avril 2021

Choisir une profession en 2021

La formation professionnelle accueille les jeunes à bras ouverts

En dépit de la situation actuelle, la formation professionnelle permet toujours aux jeunes en âge de choisir une profession et souhaitant suivre cette voie d'accéder au marché du travail et de faire carrière. Toutes les formations professionnelles initiales peuvent être suivies, sans exception. La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail unissent leurs forces pour que le processus de choix d'une profession et le système d'attribution des places d'apprentissage se déroulent le mieux possible et que les jeunes puissent trouver la voie qui leur convient en fonction de leurs préférences et de leurs aptitudes.

En 2020, le nombre de contrats d'apprentissage avait légèrement augmenté par rapport à l'année précédente et il s'annonce globalement stable en 2021. L'engagement exceptionnel des entreprises formatrices depuis le début de la pandémie de coronavirus montre clairement qu'il est dans leur intérêt d'offrir aux jeunes des places de formation durables et des perspectives de carrière attrayantes, même dans les conditions difficiles qu'elles connaissent actuellement. Elles s'assurent ainsi une relève en professionnels hautement qualifiés.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la formation professionnelle s'est montrée plutôt résiliente face à la crise. Dans le cadre de structures établies et éprouvées, les cantons et les organisations du monde du travail (Ortra) œuvrent rapidement et efficacement pour assurer le bon fonctionnement de la formation professionnelle. Avec le programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 », la Confédération permet en outre aux écoles professionnelles de proposer des mesures dans le domaine scolaire et aux Ortra de mettre en place des formats de remplacement pour les formations qui ne peuvent pas avoir lieu en entreprise. Ce programme est un instrument important, notamment pour certaines branches, qui contribue à ce que les objectifs de formation soient atteints. Dans toutes les branches particulièrement touchées par les mesures COVID, des formats appropriés ont été élaborés et mis en œuvre là où cela s'avérait nécessaire.

Informations complémentaires

En raison de la pandémie de COVID-19, des diverses mesures de protection et des restrictions mises en place au niveau de l'économie, le processus de choix d'une profession se déroule en partie sous une forme modifiée. Néanmoins, les jeunes ont toujours la possibilité de découvrir les différentes professions de manière individuelle et d'effectuer des stages d'orientation (virtuels).

Informations concernant le choix d'une profession en période de COVID-19 :

www.orientation.ch

Informations générales : www.taskforce2020.ch